

CTSD 13 MAI 2020

Ré-ouverture des écoles

M le DASEN nous a invité à ce CTSD pour que nous donnions notre avis sur le « plan départemental de reprise des cours ». Il sera envoyé aux enseignants Ce document de 2 pages présente les conditions de mise en œuvre de cette reprise pour les écoles du département en 3 parties principales :

- Cadre sanitaire
- Organisation des services
- Accueil des élèves

Pour lire l'analyse de ce projet de plan, par le SE UNSA, vous pourrez lire notre déclaration préalable, que nous avons lu aux membres du CTSD.

Dans cette déclaration, nous disions que « Rien ne peut être totalement satisfaisant dans ce contexte ! ».

Cette phrase a été reprise par M Krantz au début de son introduction, puis il a réagi à nos déclarations et a présenté ce plan :

– Analyse du contexte par le DASEN :

Il a déclaré que ce contexte est difficile, anxiogène, et qu'il est donc logique que ce soit compliqué pour tout le monde, mais Il faut que chacun contribue à renouer avec ce qui est un fondement de notre travail, de notre conscience professionnelle qui est l'éducation.

Le dasen veut être modeste pour cette reprise car nous devons acquérir de nouveaux gestes, de nouvelles façons d'être avec les élèves.

Pour que cette reprise se passe bien, M le Dasen souhaite que tout le monde soit très coopératif car personne n'a la prétention de savoir faire.

– Organisation dans les écoles selon le Dasen

Différentes organisations pédagogiques sont mises en place localement, avec l'aide des IEN. Il concède que tout n'est pas encore prêt car il reste des difficultés matérielles importantes.

Certaines communes ont des difficultés c'est pourquoi elles ont retardé l'ouverture de leur école.

Pour le Dasen, l'ouverture répond aussi à un besoin d'avoir un service de garde. Il appartient aussi aux communes de prendre leur part. Il faudrait mobiliser le personnel éducation nationale sur des temps éducatifs. Et d'autres personnels pour le service de garde pendant et hors du temps scolaire.

Mais il existe des inégalités territoriales entre les communes malgré le financement exceptionnel de l'état qui est de 110 € pour 15 élèves par jour lors d'une mise en place d'un système de garde.

Ceci est à construire entre le directeur et les maires. Il pense y arriver. La demande risque d'augmenter et donc il faudra de l'aide de la part des mairies. L'EN ne peut pas tout toute seule.

Il affirme que s'il n'est pas possible d'accueillir 15 enfants, il faudra en accueillir moins de 15 et si le nombre de demandes d'accueil augmentaient, on ne pourra pas accueillir tout le monde sans l'aide des communes.

Il ajoute qu'il est nécessaire de faire attention aux enfants ayant un handicap : il faut à tout prix leur donner la possibilité de reprendre pied dans la société, de les accueillir, même s'il y aura parfois des limites. Il verra en pratique ce qui est possible mais il veut aider les plus fragiles.

- Organisation des services des enseignants dans le plan

Il souhaite maintenir un contact avec les enfants en distanciel, mais il faut se préserver car les enseignants ne peuvent pas faire du présentiel et du distanciel la même journée ou endosser la responsabilité des différences sociales dont ils ne sont pas à l'origine, au contraire l'école essaie de les limiter.

La qualité du distanciel va diminuer car il faudra faire du présentiel et la hiérarchie ne pourra pas en vouloir aux enseignants.

– Réponses aux questions et réactions diverses

- Les masques sont distribués et les prochains déjà en stock. Ils vont modifier les nombres pour tenir compte des AESH et services civiques car le SE UNSA a demandé de tenir compte des personnels non enseignants qui avaient été oubliés
- Les conseils d'école pourront se faire en distanciel ou en configuration restreinte.
- Pour le SE UNSA, la réécriture d'un protocole de l'école est inutile. Le Dasen confirme qu'on doit s'appuyer sur le protocole national et qu'il n'est pas nécessaire d'en récrire un puisque le protocole national est la référence (Désolé pour ceux qui l'ont déjà fait...)
- Nous avons posé la question suivante : si on constate qu'il manque du matériel et que le protocole ne peut pas s'appliquer, que ferez-vous ?

Le dasen décidera de ne pas ouvrir si ce n'est pas possible.

On regardera vendredi à 16h pour vérifier la faisabilité

- Nous avons ensuite affirmé qu'il fallait que le matériel nécessaire soit fourni dans la durée (ex les bidons de gel, les essuie mains,...)

Le Dasen est d'accord et déclare que c'est évident.

- Pour le SE UNSA, certaines équipes ne seront pas assez nombreuses pour fonctionner correctement en présentiel et en distanciel.

Les TR et les rased sont mobilisés pour renforcer les équipes dans le besoin. Les conseillers pédagogiques ont leur travail d'accompagnement. Ils ne compléteront donc pas les équipes.

Les collègues sur postes fractionnés sont placés en fonction des besoins, les IEN y travaillent actuellement.

- Nous avons demandé s'il y avait assez d'enseignants pour assurer le présentiel et le distanciel dans toutes les écoles car le SE UNSA craint que certains collègues fassent une double journée ?

Réponse d'une IEN : « c'est dur de convaincre les enseignants qu'ils doivent laisser leurs élèves à un collègue en distanciel, mais il le faut pour que les enseignants ne s'épuisent pas. »

Pour nous, certaines écoles, notamment les petites, ne pourront pas tout faire distanciel et présentiel, s'ils n'ont aucune aide.

- Quatre organisations sont possibles pour accueillir les élèves : en classe, en étude (si la mairie l'organise), à la maison, en activité éducative dispositif Sport Santé Culture Civisme.

Pour le SE UNSA, il y a une véritable inégalité selon les communes et ce qui est mis en place par les mairies.

- Nous avons réaffirmé que la double journée (présentiel + distanciel) n'était pas possible ! Alors quelles solutions ?

Dasen : il faut accepter de ne pas pouvoir tout faire. Il faut dire aux parents qu'on ne peut prendre les enfants qu'à temps partiel et réserver une part en distanciel. Il faut aussi demander à la commune d'organiser un service de garde. S'il y a un problème, le directeur est en charge de dire qu'il ne peut pas accueillir tout le monde et doit demander de l'aide à l'IEN.

- Nous avons signalé que nous doutions parfois des besoins de priorité d'accueil de certaines familles et que ceci nous empêchait d'accueillir des enfants en difficulté scolaire.

Le Dasen : oui c'est compliqué. Dire non n'est jamais simple. Il faut dialoguer mais il n'a pas d'autres solutions. Mais il affirme qu'il soutiendra les directeurs qui diront stop je ne peux plus prendre d'élèves

Il faut hiérarchiser les 3 priorités : décrocheurs, handicapés et professions prioritaires. Maintenant, les décrocheurs doivent être privilégiés selon lui.

- Nous nous sommes inquiétés de l'après 1er juin (fin du chômage partiel pour garde d'enfants).

Le dasen va préparer une nouvelle enquête et être encore plus attentif. Nous avons insisté pour qu'il ne s'y prenne pas trop tard...

- Qui décide d'ouvrir une école ?

Il n'y a pas d'arrêté de fermeture par les maires. Ils n'ont pas l'autorité mais il a été choisi de prendre l'avis des maires pour faire un échéancier. Le préfet peut prendre cette décision si c'est nécessaire.

Les ouvertures se sont donc faites sur proposition des maires qui ont choisi que leur école reprenne :

le 14 mai (22 écoles), le 18 mai (59 écoles), le 25 mai (44 écoles), le 2 juin (10 écoles), 3 écoles n'ont pas encore de date de reprise

- Quelle sera la date de reprise des collèges ? Le dasen a-t-il des infos ?

Le Dasen pense si on passe au vert, ça serait le 2 juin mais ...

- Faut-il accueillir les TPS, PS et MS ?

Il faut une progressivité, c'est pourquoi il a été choisi de privilégier les GS d'abord. Mais les PS et MS peuvent être accueillis si c'est possible.

- Pour le SE UNSA, ce plan est beaucoup trop ambitieux car il en demande trop aux enseignants et leur met une énorme pression concernant la prise en charge de la difficulté scolaire (séances de soutien en présentiel ou distanciel, faire le point sur les apprentissages, s'assurer du niveau des élèves et gérer l'hétérogénéité)

Le Dasen a accepté que son texte soit moins injonctif et changera son écriture en utilisant : « dans la mesure du possible » car il a pris conscience que tout ne peut pas être fait...

- Pour les Aesh, le protocole a été tardif, il y a eu peu d'informations et nous avons demandé que du matériel puisse leur être prêté si besoin pour travailler en distanciel lorsque c'est nécessaire.

Le Dasen avoue que n'est pas simple d'accompagner les enfants dans ces conditions, mais il faut respecter le protocole sanitaire. Des équipements spécifiques sont en cours d'acheminement. S'il n'y a pas de matériel, il n'y aura pas de contact. Pour le prêt de matériel informatique, ils vont y réfléchir.

- Depuis une déclaration du ministre le 7 mai, si vous avez des enfants de moins de 16 ans, c'est votre droit, de choisir de ne pas les remettre dans une structure collective jusqu'à la fin du mois de mai. Et donc de rester en télétravail.

Nous déplorons que cette annonce ait été faite sans anticipation et sans communication claire en dernière minute par le ministère...

Nous sommes parfaitement conscients de tout ce que ça change, de tous les problèmes que cela va poser (les personnels sans enfants feraient donc le présentiel, manque de monde pour le présentiel, ...)

Mais puisqu'on nous a octroyé un droit, nous avons le devoir de vous en informer !

Concernant les AESH, le SE UNSA pense qu'il est bien qu'ils aient les mêmes droits

Le Dasen répond que les AESH qui souhaitent garder leur enfant à la maison peuvent aussi le faire: ils peuvent assurer en distanciel avec l'élève qu'ils suivent si c'est possible ou ils peuvent faire une demande d'ASA (Autorisation Spéciale d'Absence)